Le 22 juillet 1804
naissait Schoelcher, artisan de l'abolition de l'esclavage

(*AFP*, 22 juillet 2004)

Il y a 200 ans, le 22 juillet 1804 naissait à Paris Victor Schoelcher, humaniste épris de justice et républicain ardent, qui fut l'artisan de l'abolition définitive de l'esclavage dans les territoires français.

Rien, a priori, ne laissait prévoir que le fils du directeur de la Manufacture de Porcelaine du Faubourg Saint Denis, à Paris, apposerait le 27 avril 1848 sa signature au bas du décret mettant officiellement fin à l'esclavage.

En 1829, ce rentier découvre la condition des esclaves, en se rendant aux Antilles pour le compte de son père qui souhaite étendre son commerce. Il en revient bouleversé. Sa vocation révélée à 25 ans, plus rien n'arrête ce jeune homme issu d'une famille de Fessenheim (Haut-Rhin), qui met dès lors son énergie et sa fortune au service de cette cause. Son combat le mènera jusqu'à l'Assemblée nationale, où il sera, en 1870, vice-président du groupe des députés alsaciens.

À la mort de son père, Marc, il liquide la florissante affaire familiale et empoche une confortable rente qui lui laisse les mains libres pour mener son action politique et écrire.

Première mission: mobiliser l'opinion publique. "De l'esclavage des noirs et de la législation coloniale", qu'il publie en 1833, propose une "abolition progressive" qui préservera les colonies de la ruine. L'ouvrage aura peu de retentissement.

Sept ans plus tard, il rédige un mémoire dans le cadre du "Concours de l'Abbé Grégoire": "Examen critique du préjugé de couleurs des Africains et des sans-mêlés". Il n'y a qu'un pas jusqu'à son ouvrage phare de 1842: "Des colonies françaises: abolition immédiate de l'esclavage".

Lorsque la République est proclamée le 24 février 1848, il se trouve au Sénégal, pour ses

recherches. Le 3 mars, il est à Paris pour convaincre François Arago, ministre de la Guerre et de la Marine, de proclamer l'abolition dès le lendemain. La décision sera officialisée par le décret du 27 avril.

Sous l'impulsion de Schoelcher, devenu président de la commission d'abolition de l'esclavage et sous-secrétaire d'Etat aux colonies, les affranchis jouissent désormais du droit de vote, d'une représentation à l'Assemblée nationale. Leur liberté est juridiquement consacrée.

En août 1848, Victor Schoelcher devient député de la Martinique et de la Guadeloupe. Farouche opposant à Louis-Napoléon Bonaparte, il part en exil sous le second Empire en Belgique, puis en Angleterre.

À son retour à Paris, vingt ans plus tard, il est à nouveau élu sénateur de la Martinique où il poursuit son combat pour la liberté et la justice jusqu'à sa mort, à l'âge de 89 ans.